

**SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »  
EN DATE DU MERCREDI 06 MARS 2019  
PROCES-VERBAL**

L'an deux mil dix-neuf le mercredi six mars à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis, Salle Communautaire au Pôle Territorial de Cinais, 1 Rue du Stade à CINAIS (37500), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président.

Date de la Convocation : JEUDI 28 FEVRIER 2019

**PRESENTS :**

M. C.ARRONDEAU - M. C.BAUDRY - M. C.BORDIER - M. J.V.BOUSSIQUET - M. B.CHATEAU  
M. L.CHAUVELIN - MME A.CHEVALIER - M. T.DEGUINGAND - MME C.DELAGARDE - M. R.DELAGE  
M. Y.DESBLACHES - M. J.L.DUPONT - M. M.FERRAND - M. D.FOUCHÉ - MME MF.GENET - M. D.GODOY  
MME F.GRANDIN - M. D.GUILBAULT - M. P.GUILLARD - MME F.HENRY - MME C.LAMBERT - M. J.J.LAPORTE  
M. M.LESOURD - MME M.LUNETEAU - M. J.L.MARTINEAU - MME M.MILLET - M. R.MOREAU - M. G.MORTIER  
M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - MME C.PERIN BESNARD - MME M.L.PERRIER - M. S.PINAUD  
MME V.POYART - MME G.RICHER - MME F.ROUX - M. J.SCHUBNEL - M. G.THIBAUT - MME M.YVON

**ABSENCES OU REPRESENTATIONS :**

M. Jean ALBERT avait donné pouvoir à Mme Ann CHEVALIER  
MME Brigitte CHOUTEAU avait donné pouvoir à M. Jean-Jacques LAPORTE  
M. Daniel DAMMERY avait donné pouvoir à M. Jean SCHUBNEL  
M. Stéphane GOURON avait donné pouvoir à M. Christophe BAUDRY  
MME Martine GREAULT-CHIONNA avait donné pouvoir à MME Christelle LAMBERT  
MME Geneviève HAILLOT avait donné pouvoir à M. Laurent CHAUVELIN  
MME Corinne LEROY était représentée par son Suppléant, M. Claude ARRONDEAU  
M. Michel PAVY avait donné pouvoir à MME Martine LUNETEAU  
M. Gaëtan THAREAU avait donné pouvoir à M. Rémy DELAGE

*Monsieur Maurice LESOURD est parti en cours de séance à 20h00, après la délibération portant sur la participation financière de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans le cadre de l'enseignement musical dans les écoles de Huismes pour l'année 2018/2019, et a donné pouvoir à Monsieur Claude ARRONDEAU.*

**Liste des excusés :**

Patrice CHARRIER - Daniel HANNEQUART - Marc PLOUZEAU

Madame Gilberte RICHER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire en date du 23 janvier 2019 est approuvé avec les précisions apportées par Madame Francine HENRY sur la question de la mobilité.

Le Conseil a pris connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire.

Les délibérations suivantes sont ajournées :

- Abbaye de Seully : convention de mise à disposition d'un local à la société « Le four de Cessigny »
- Ecomusée du Véron : opération « Culture près de chez vous ».

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Madame Marie-Françoise GENET, Vice-Présidente, présente au Conseil le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 ; en préambule, elle précise qu'il s'agit bien d'orientations, sachant que les chiffres mentionnés seront précisés dans le cadre du budget.

Ce rapport rappelle les orientations du projet de territoire :

- conforter le pôle de centralité de Chinon,
- poursuivre le développement du pôle secondaire du Véron,
- permettre à toutes les Communes de bénéficier du développement de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Ces orientations sont déclinées dans le Plan Pluriannuel d'Investissement associé au Rapport d'Orientations Budgétaires.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE demande des précisions sur le plan de financement de l'opération de transformation du site Plastivaloire en Centre Technique pour la prochaine Commission Finance.

Monsieur Didier GUILBAULT insiste sur l'importance de la mobilité afin de permettre à tous de bénéficier des équipements créés sur Chinon ou dans le Véron.

Madame Francine HENRY revient sur l'hypothèse d'un tarif social pour le SITRAVEL.

Après ces échanges, le Conseil prend acte de la présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

## **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES/FEMMES**

Monsieur Bernard CHATEAU, Vice-Président, présente au Conseil Communautaire le rapport sur l'égalité Hommes / Femmes établi en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014.

Ce rapport constate une forte proportion de femmes dans les postes d'encadrement de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Il présente également l'action de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sur le territoire en faveur de l'insertion professionnelle des femmes.

Après une demande d'explication sur des écarts de salaires constatés en catégorie A (dus à des situations administratives différentes), le Conseil prend acte de la présentation de ce rapport.

## **TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur Denis MOUTARDIER, Vice-Président, demande au Conseil, en application d'une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, de demander au SITS de gérer l'ensemble des lignes de transports scolaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## FINANCES

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

### ▪ Aires d'accueil des Gens du Voyage

- L'assujettissement de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à la TVA

- Les tarifs des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 comme suit :

Objet	Montant HT	Montant TTC (= Anciens tarifs)
<b>Aire d'accueil La Croix- Trotte Loups - Savigny</b>		
Dépôt de garantie	100 €	100 €
Emplacement (y compris ramassage des ordures ménagères)	2 € par jour	2,20 € par jour
Eau	2,50 € par m <sup>3</sup>	3,00 € par m <sup>3</sup>
Electricité	0.133 € par Kw	0,16 € par Kw
<b>Aire de Grand passage</b>		
Dépôt de garantie	500 €	500 €
Emplacement (y compris ramassage des ordures ménagères)	1.82 € par jour	2 € par jour
Eau	1€ par m <sup>3</sup>	1,20 € m <sup>3</sup>
Electricité	0.133 €	0.16 € par Kw

### ▪ Intervenants Musicaux dans les écoles

Une participation financière d'un montant de 3 150 € pour la Commune de Huismes dans le cadre de l'enseignement musical 2018/2019 dans les écoles Maternelles et Primaires.

*Départ de Monsieur Maurice LESOURD à 20h00.*

### ▪ Fonds Local Emploi Solidarité

Une cotisation de 1 500 € au FLES pour l'année 2019, valable pour l'adhésion de l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

### ▪ La Roue Tourangelle 2019

Une subvention de 17 000 € à Touraine Evènement Sport pour l'organisation de la Roue Tourangelle 2019 avec une subvention complémentaire de 4 000 € en cas de retransmission en direct de la course.

### ▪ Info Emploi et Services

Une avance de subvention de 15 000 € à Info Emploi et Services dans le cadre de la gestion de la Maison de Service Au Public.

### ▪ Forteresse Royale de Chinon

Une participation de 70 000 € versée au Département pour le financement des travaux de mise en lumière de la Forteresse de Chinon, représentant 10 % du coût des travaux.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE estime que ces délibérations auraient pu être étudiées en Commission. Monsieur Didier GODOY estime qu'il n'est pas nécessaire de réunir des commissions sur tous les sujets.

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 4 DU PLU DE CHINON**

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, présente au Conseil la modification simplifiée n° 4 du PLU de Chinon. Après l'avis reçu de la DDT, en désaccord avec certaines propositions, il propose en accord avec les services de l'Etat, de ramener cette modification à :

- l'adaptation du zonage AU1Cx pour corriger des erreurs matérielles et prendre en compte l'existence d'une entrée de parking et d'un bassin d'orage ;
- maintenir les aménagements proposés au niveau des terrains à reclasser en AU1Cx ;
- maintenir l'assouplissement de la règle d'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives au sein de la zone AU1C.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE estime qu'il s'agit de permettre la construction d'un drive ce qui constitue, en fait, l'extension d'un hypermarché existant, ce qui serait contradictoire avec les objectifs de l'opération « Cœur de Ville ».

Monsieur Jean-Luc DUPONT lui répond que la société gérante de l'hypermarché est propriétaire d'autres terrains et pourrait de toute façon construire ce drive ailleurs alors que cette modification permet de densifier les terrains déjà construits, conformément aux objectifs de l'Etat d'économiser le foncier.

Après ce débat, la modification est adoptée à la majorité (1 abstention, Madame PERRIER, et deux voix contre : M. LAPORTE et le pouvoir de Mme CHOUTEAU).

## **MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU D'ANCHÉ**

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, présente au Conseil la modification simplifiée n° 1 du PLU d'Anché lancée pour rectifier une erreur matérielle dans le règlement de la zone At.

Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

## **OPAH – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Le Conseil, sur proposition de Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, attribue une subvention de 597 € et une autre de 271 € à deux foyers pour l'adaptation d'une salle de bain, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours.

## **PREEMPTION**

Monsieur Jean-Vincent BOUSSQUET, Vice-Président, propose au Conseil de préempter un local mis à la vente Rue du Château d'Eau à Chinon, mitoyen d'un local appartenant à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire utilisé par le Conservatoire.

L'acquisition de ce local, moyennant le prix de 40 000 €, permettrait d'y installer l'Orchestre de la Vallée de Chinon.

Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

## INITIATIVE TOURAINE EN CHINONNAIS (ITC)

- Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président, propose le renouvellement de la convention avec ITC pour une période de 3 ans.

Il rappelle que cet organisme accompagne les porteurs de projets de création, reprise ou croissance d'entreprises.

Accord du Conseil à l'unanimité, toutefois Monsieur Didier GODOY et Madame Marie-Françoise GENET soulignent que les méthodes de collaboration d'ITC avec les élus de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire devraient être améliorées.

- Puis le Conseil Communautaire approuve le versement d'une subvention de 1 430 euros à ITC pour la création d'une entreprise de charpente/couverture à Chouzé sur Loire.

## TOURISME

- Sur proposition de Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président, le Conseil approuve :

- la mise à disposition d'un agent de la Commune de Chouzé sur Loire auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour la gestion du Camping du 15 juin au 15 septembre 2019.

- la demande de remboursement des charges d'électricité auprès de l'Office de Tourisme Chinon Val de Loire correspondant à l'occupation des locaux Rue Rabelais à Chinon.

- Avance de fonds – Remboursement

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, expose au Conseil que les campings de Chinon et de Chouzé sur Loire sont cités dans le « Guide du Routard ». Du fait de la notoriété de ce guide, il serait judicieux d'acquiescer les plaques émaillées témoignant de cette recommandation. Cependant, la société qui commercialise ces plaques n'accepte pas les virements bancaires, seul moyen de paiement des collectivités, et n'accepte que les chèques.

Aussi, il est demandé au Conseil que Monsieur Jean-Vincent BOUSSIQUET, Vice-Président en charge du Tourisme, fasse l'avance de ce paiement et soit ultérieurement remboursé par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, sur production de la facture.

Accord du Conseil à l'unanimité.

## MARCHES PUBLICS

- **Marché ONET**

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil accepte un avenant au marché conclu avec la société ONET pour le nettoyage de certains établissements de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, suite à l'agrandissement de locaux :

Marché initial	63 885,42 € HT
Avenant n° 1	4 429,44 € HT
Marché recalé	68 314,86 € HT



### ▪ Programme de travaux de voirie 2019

Monsieur Gilles THIBAULT, Vice-Président, propose au Conseil la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et ses Communes membres qui le souhaitent pour le programme de travaux de voirie 2019.

Le Conseil approuve la constitution de ce groupement de commande et désigne Monsieur Gilles THIBAULT, Titulaire et Monsieur Laurent CHAUVELIN, Suppléant, pour siéger à la Commission d'analyse des offres.

## POLE EAU ET ASSAINISSEMENT

### AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil approuve à l'unanimité les révisions des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour les opérations ci-après :

#### ▪ Travaux de modification des filières boues des STEP du Véron et de Chinon

##### REGIE ASSAINISSEMENT / OPERATION 105

		Ancienne répartition			Nouvelle répartition			
		AP	CP 2018	CP 2019	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Recettes	Fonds propres	1 421 904 €	221 904 €	1 200 000 €	854 400 €	21 960 €	150 000 €	682 440 €
	Subventions	978 096 €	978 096 €	0 €	537 600 €	0 €	0 €	537 600 €
	TOTAUX	2 400 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 392 000 €	21 960 €	150 000 €	1 220 040 €
Dépenses	Crédits de paiement	2 400 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 392 000 €	21 960 €	150 000 €	1 220 040 €

#### ▪ Travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement des Quais de Chinon

##### REGIE EAU - OPERATION 95

		Ancienne répartition			Nouvelle répartition		
		AP	CP 2018	CP 2019	AP	CP 2018	CP 2019
Recettes	Fonds propres	900 000 €	600 000 €	300 000 €	1 020 000 €	65 352 €	959 648 €
Dépenses	Crédits de paiement	900 000 €	600 000 €	300 000 €	1 020 000 €	65 352 €	959 648 €

### REGIE ASSAINISSEMENT OPERATION 95

		Ancienne répartition			Nouvelle répartition		
		AP	CP 2018	CP 2019	AP	CP 2018	CP 2019
Recettes	Fonds propres	320 000 €	160 000 €	160 000 €	180 000 €	30 763.18 €	149 236.82 €
	Subventions	480 000 €	240 000 €	240 000 €	270 000 €	0 €	270 000 €
	Totaux	800 000 €	400 000 €	400 000 €	450 000 €	30 763.18 €	419 236.82 €
Dépenses	Crédits de paiement	800 000 €	400 000 €	400 000 €	450 000 €	30 763.18 €	419 236.82 €

### ▪ La mise en place de la télérelève au niveau du secteur du Véron

#### REGIE EAU / OPERATION 703

		Ancienne répartition			Nouvelle répartition			
		AP	CP 2017	CP 2018	AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Recettes	Fonds propres	550 900 €	900 €	550 000 €	549 060 €	900 €	530 €	550 490 €
Dépenses	Crédits de paiement	550 900 €	900 €	550 000 €	549 060 €	900 €	530 €	550 490 €

## **CONVENTIONS**

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil approuve à l'unanimité :

- Une convention d'occupation du domaine public avec la société BIRDZ sur des châteaux d'eau pour permettre l'installation d'instruments de télérelève ;
- Une convention avec la Société INFRACOS pour permettre l'installation de relais de téléphonie dans l'emprise du château d'eau de Chinon.

## **PISCINES**

Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, propose au Conseil un nouveau tarif pour l'accueil des élèves des écoles hors Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans les Piscines :

- 1,50 € par élève par séance, à compter de la rentrée scolaire 2019 (au lieu de 1 €).
- Accord du Conseil à l'unanimité.

## ECOMUSEE DU VERON

▪ Madame Ann CHEVALIER, Vice-Présidente, expose au Conseil que l'Association Pour l'Ecomusée du Véron s'est scindée en deux : l'APEV maintenue et la FSEVL (Four et Sculpture entre Vienne et Loire).

De ce fait, elle propose d'établir une convention de partenariat avec chacune de ces associations et de partager la subvention annuelle accordée par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en deux parties égales, soit 450 euros.

Accord du Conseil à l'unanimité.

▪ Madame Ann CHEVALIER, Vice-Présidente, propose également au Conseil qui approuve :

- Une convention de partenariat avec le Musée des Mariniers de Chouzé sur Loire pour formaliser des propositions touristiques et culturelles communes ainsi qu'il suit :

**Proposition 1 : Le pass 2 musées**

6 euros plein tarif adulte pour visiter l'écomusée et le musée de la batellerie.

**Proposition 2 : 4 balades en bateau en Loire (soit 4 allers-retours)**

2 balades en juillet (une au départ de Chouzé, une au départ de la cale)

2 balades en août (une au départ de Chouzé, une au départ de la cale)

L'encaissement se fera dans le lieu du départ de la balade.

Les balades figureront dans le programme culturel de l'écomusée

Plein-tarif : 9 euros

Demi-tarif : 6 euros (de 2 à 18 ans)

**Proposition 3 : offres groupes**

Réservation à destination des groupes pour des traversées simples.

Réservation demandée 15 jours à l'avance.

Valable pour juillet et août.

Peut être associée à la visite des musées, et du chantier des bateliers ligériens.

Organisation de la journée sur demande

Tarifs : 9 et 6 euros

- Un partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design de Tours Angers Le Mans permettant l'acquisition à titre gracieux par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire des œuvres réalisées par les artistes lors de la résidence à l'Ecomusée et leur vente à la boutique ;

- La gratuité, pour les archéologues, de l'entrée à l'Ecomusée lors des journées nationales de l'archéologie ;

- La gratuité de l'entrée de l'Ecomusée, pendant la semaine bleue, pour les retraités et personnes âgées.

Monsieur Rémy DELAGE demande qu'une réflexion soit menée sur l'instauration d'un demi-tarif pour les habitants de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire dans les établissements culturels.



## RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Bernard CHATEAU présente au Conseil une modification du tableau des effectifs portant sur :

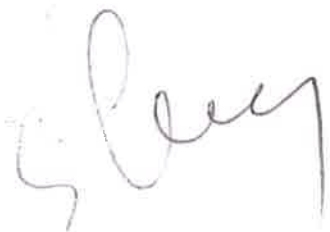
- la transformation d'un poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe en un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe, au 1<sup>er</sup> mars 2019, au titre d'un avancement de grade
- la création de postes pour des besoins saisonniers ou d'accroissement temporaire d'activités.

Le Conseil approuve ces modifications à l'unanimité.

Fait à Avoine le **14 MARS 2019**  
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le

**14 MARS 2019**

**Le Secrétaire de séance**  
**Gilberte RICHER**



**Le Président,**  
**Jean-Luc DUPONT**

